

Opération de dénivellation du passage à niveau n°20 de février 2017 à décembre 2019



Le chantier
se prépare...

Objectifs:

Améliorer la sécurité des usagers

Revaloriser l'intégration urbaine et paysagère



Mairie de Molsheim
17 place de l'Hôtel de Ville
67129 Molsheim cedex
Tél. 03 88 49 58 58 - Fax 03 88 49 58 59
renseignements@molsheim.fr
www.molsheim.fr

Le passage à niveau n°20 inscrit dans le programme de sécurisation national

Le passage à niveau n°20 et son contexte

Le passage à niveau n° 20 a été classé en 2009 sur la liste nationale des 50 passages à niveau à aménager en priorité sur le territoire français :

- Trafic ferroviaire de 128 trains par jour soit 3 heures de fermeture quotidienne dont une en heures de pointe
- Trafic routier de 16 000 véhicules par jour dont 500 poids lourds et autobus
- Présence de nombreux piétons et cyclistes
- Configuration des lieux complexe avec trois voies ferrées à franchir, la proximité des quais de la gare et des carrefours routiers de part et d'autre du passage à niveau.

Création d'un ouvrage en dénivelé

Le secteur de la gare subit des encombrements routiers aux heures de pointe, avec des remontées de files sur plusieurs centaines de mètres et de nombreux croisements des différents flux : automobilistes, piétons, cyclistes, usagers des trains.

Ces raisons ont conduit l'État et SNCF Réseau, le Département du Bas-Rhin, la Région Grand Est et la Ville de Molsheim, cofinanceurs des études et des travaux, à décider de la suppression du passage à niveau n° 20 et de son remplacement par un passage routier dénivelé inférieur.

Cet aménagement aura donc pour principal objectif de favoriser sécurité, requalification urbaine et développement du trafic ferroviaire.

Objectifs :

- Sécuriser la traversée de la voie ferrée en séparant définitivement et intégralement les flux routiers et les modes doux (piétons et cyclistes) des circulations ferroviaires
- Fluidifier les échanges entre les quartiers de part et d'autre de l'actuel passage à niveau
- Améliorer le paysage urbain et le fonctionnement des deux carrefours actuels grâce aux nouveaux aménagements prévus dans le projet routier.

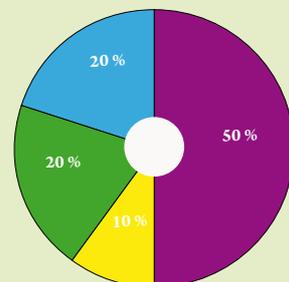


Le trafic ferroviaire quotidien s'élève à près de 130 trains totalisant jusqu'à 3 heures de fermeture des barrières.

Plan de financement :

Le financement de cette opération s'établit à 22,4 millions d'euros HT et est assuré par quatre financeurs :

- l'État -SNCF Réseau
- la Région Grand Est
- le Département du Bas-Rhin
- la Ville de Molsheim



SNCF Réseau , propriétaire et gestionnaire du réseau ferré national, est maître d'ouvrage de la suppression du PN 20 et des travaux ferroviaires.

Le Département est maître d'ouvrage coordonnateur du projet et maître d'ouvrage des travaux routiers et annexes.



Pour rester connecté et en savoir plus :

**1 seul site géré et mis à jour par SNCF Réseau
avec la vidéo du projet**

www.pn20molsheim.fr

Récapitulatif du projet

Calendrier des travaux préparatoires

Historique du projet

2000 - 2006 : Opération de suppression du passage à niveau n° 20 inscrite au Contrat de Plan État-Région 2000-2006

2001 : réalisation d'une étude d'opportunité

2005 : • étude d'avant-projet sommaire par le Conseil départemental du Bas-Rhin
• étude préliminaire pour la construction d'un ouvrage dénivelé de type "pont-rails" par SNCF Réseau

2006 : concertation publique et présentation des variantes d'aménagement : 104 observations privilégient la solution d'une dénivellation sur place par passage inférieur

2012 : déploiement du programme national de sécurisation des passages à niveau par SNCF dont le PN 20 fait partie

2013 : dépôt d'un dossier de porté à connaissance sur la dénivellation PN 20 par le Conseil départemental du Bas-Rhin auprès du Guichet unique de l'eau de l'État. Validation du dossier par la Direction départementale des territoires du Bas-Rhin

2014 : l'Autorité environnementale décide de ne pas soumettre le projet de dénivellation à une étude d'impact grâce aux mesures de protection proposées par le maître d'ouvrage

2016 : fin des travaux de mise en accessibilité de la gare

Du 27 février- au 14 mars 2017 : enquête publique

Le passage à niveau n° 20 de Molsheim va faire l'objet d'une enquête publique en application de l'article 3 de l'arrêté du 18 mars 1991, qui encadre tout projet de suppression de ce type d'équipement. Un dossier d'enquête, réalisé par le maître d'ouvrage SNCF Réseau, présentera la synthèse des études conduites sur l'opération. Il sera disponible en téléchargement sur le site www.pn20molsheim.fr L'avis d'ouverture de l'enquête sera également communiqué dès sa publication officielle par la Préfecture du Bas-Rhin.

Quatre phases préparatoires

1^{ère} phase : février 2017

Travaux préalables d'aménagement et de préparation des terrains
► route de Dachstein

2^e phase : 27 février à la mi-mars 2017

Travaux préalables sur les réseaux (Gaz, électricité, téléphone)
► route de Dachstein

3^e phase : mi-mars à mi-avril 2017

Travaux préalables sur les réseaux (Gaz, électricité, téléphone)
► avenue de la Gare

4^e phase : mai 2017

Travaux préalables sur les réseaux (Gaz, électricité, téléphone)
► rue de la Commanderie

juin 2017 à décembre 2019
Fermeture du passage à niveau

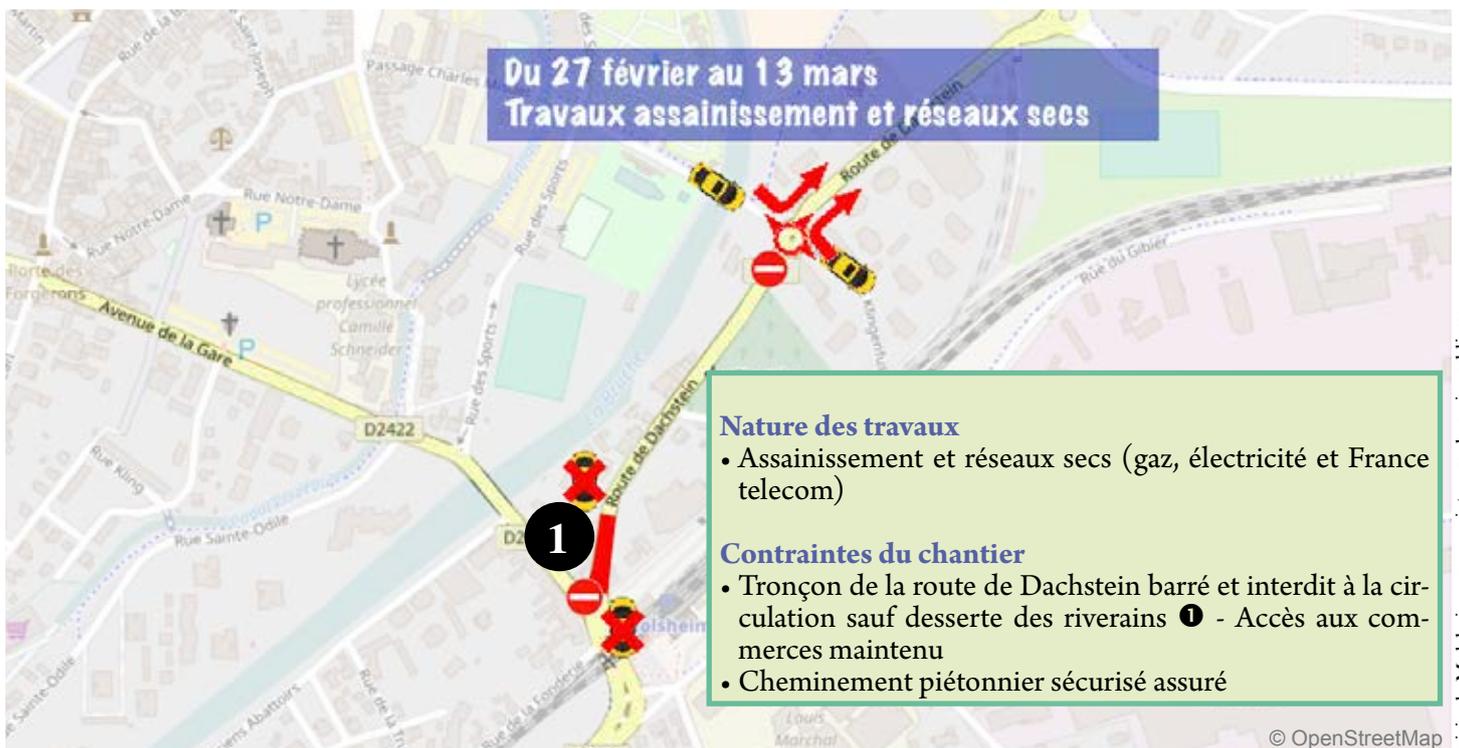
1^{ère} et 2^e phases préalables

Démolition et travaux des réseaux secs et humides

🚧 Phase 1 - durée prévisionnelle : du 6 au 27 février 2017



🚧 Phase 2 - durée prévisionnelle : du 27 février au 13 mars 2017



Communication des phases suivantes
du chantier en mars